

Mise en ligne du 17-06-2024 jusqu'au 17-08-2024

DELIBERATION DU BUREAU DU 10 JUIN 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 10/06/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 31 mai 2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO (vote à compter de la délibération N°2) M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence, vote à compter de la délibération n°2) Mme Yolande HANVIC Excusé ayant donné pouvoir : M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE)	DELIBERATION N°21.BU-2024-06-10 LORIENT Rue Nicolas APPERT	Groupe n° 1281 Mise à disposition d'un local – Demande de réduction de loyer
---	--	---

La Ville de LORIENT a sollicité Morbihan Habitat par courrier du 5 avril 2024, pour développer une activité de Maison d'Assistants Maternels (accueil collectif de jeunes enfants par des Assistants Maternelles agréés) dans le local indépendant de « La Varangue » situé au 1 rue Nicolas Appert à LORIENT (secteur de Lanveur), en RDC d'une résidence jeunes gérée par AGORA.

Cette activité est encadrée par la Loi n°2010-625 du 9 juin 2010.

Pour mémoire, MH est propriétaire de ce local suite à l'acquisition qui en a été faite à la ville moyennant le prix de 190 000 € correspondant à la valeur du foncier, l'objectif à terme étant de démolir cette résidence.

Compte tenu la particularité de cette acquisition, il n'a pas été inclus de loyer pour ce local dans l'équilibre de l'opération.

Les emprunts ayant été remboursés, un loyer social minoré peut être proposé.

Morbihan Habitat propose, après remise, de louer ce local pour un montant de 1 000 euros TTC/mois (charges non comprises).

La Ville de LORIENT a évalué la durée et chiffré les dépenses nécessaires aux travaux d'aménagement qu'elle prendra à sa charge.

Le montant des travaux s'élève à 140 000 euros TTC et seront couverts à hauteur de 65 % par le versement de subventions de la CAF et du Département du Morbihan.

Compte tenu des investissements réalisés, la Ville de LORIENT souhaite contractualiser (bail) pour une durée de 10 ans.

Le coût prévisionnel de cette opération a été inscrit dans le budget 2024 de la ville de LORIENT avec un démarrage des travaux prévu en janvier 2025 et une ouverture de la MAM estimée à septembre 2025.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide Les modalités de location du local,
- autorise le Directeur général à signer le bail.



Mise en ligne du 17-06-2024 jusqu'au 17-08-2024

